

Procès-Verbal de la séance du 25 novembre 2025.

Séance du Conseil municipal du 25 novembre 2025 à 20h30, régulièrement convoqué en date du 13 novembre 2025, sous la présidence de M. le Maire Jean-Marc SARDAT.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA SILVA, MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER, M. Gilles PEYVEL.

Excusée : M. Richard NUNES, Gérard LEGER.

Absent : Mme Patricia BILLARD.

Nombre de votants présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votes possibles : 7

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD.

M. Le Maire sollicite, avant de commencer la réunion du Conseil Municipal, un moment de silence en mémoire de M. Paul BESSY (Ancien adjoint) qui nous a quittés le 23 novembre 2025.

Ordre du jour :

- 1 - Adhésion au service « Protection sociale complémentaire – risque santé » du CDG42,
 - 2 - Travaux de réfections de 3 chemins communaux et travaux de goudronnage au Puy Batté, Approbation de devis et demande de subvention,
 - 3 - Travaux de création d'un mur avec dallage à Rochegut - Approbation de devis et demande de subvention,
 - 4 - Travaux de réfection d'un bâtiment "ex garage" à Rochegut, travaux de rénovation d'une montée d'escalier "Ancienne école" et rénovation de la place du Prieuré - Approbation de devis et demande de subvention,
 - 5 - Attribution d'une subvention 2025 à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Maurice-en-Gourgois,
 - 6 - Attribution de chèques cadeaux pour le personnel communal et intervenants,
 - 7 - Indemnité de gardiennage des églises - 2025,
 - 8 - Tarif relatif à la location de la salle municipale de Rochegut pour l'association des Amis de Rochegut (5 lundis),
 - 9 - Convention de mise à disposition de locaux (Epicerie) avec l'association Rozier Services,
 - 10 - Opérations de voirie - versement d'un fonds de concours par la commune à Saint-Etienne Métropole pour les travaux de réfection du chemin de la Bruyère et de la rue du Puy Batté,
 - 11 - Décision modificative n° 2,
 - 12 - Logiciel cimetière,
 - 13 - Plan de sauvegarde communal,
 - 14 - Remplacement de la secrétaire de mairie,
- Questions diverses.

Préambule :

Le procès-verbal de la séance du 05 août 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.
Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil municipal :

1 - Adhésion au service « Protection sociale complémentaire – risque santé » du CDG42 :

M. le Maire rappelle : L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion a procédé à la sélection d'un prestataire, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à l'issue d'une procédure d'appel d'offres visant à obtenir des conditions tarifaires optimisées. Les collectivités territoriales ont ainsi la possibilité d'adhérer à cette convention, leur permettant de proposer ou non à leurs agents l'option d'y souscrire.

M. Le Maire demande :

- Approuver l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT,
- Accorder une participation financière, à hauteur de 15,00 € brut mensuel, par agent, à compter du 1er janvier 2026,
- Approuver la convention d'adhésion au service Protection sociale complémentaire risque santé,
- Autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire : risque santé du CDG42 selon les modalités définies,
- Autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG42 et la MNT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

2 – Travaux de réfections de 3 chemins communaux et travaux de goudronnage au Puy Batté :

M. le Maire expose que des travaux de voirie sur les chemins communaux situés autour du hameau de La Garde et sur la rue du Puy Batté ont été réalisés en 2025. Il présente les factures des entreprises et propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les factures et la demande de subvention.

3 - Travaux de création d'un mur avec dallage à Rochegut - Approbation de devis et demande de subvention :

M. Le Maire expose : Suite à la mise en place, à cote du four de la cuve nécessaire pour la défense incendie, il a été décidé la création d'un parking. Il est nécessaire de créer un mur de soutènement et de procéder à la réfection de la dalle autour de la table de pique-nique (accès PMR).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les devis et la demande de subvention

4 – Travaux de réfection d'un bâtiment "ex garage" à Rochegut, travaux de rénovation d'une montée d'escalier "Ancienne école" et rénovation de la place du Prieuré - Approbation de devis et demande de subvention :

M. Le Maire expose que des travaux : de réfection de l'ex-garage à Rochegut, la rénovation de la Place du prieuré, et la rénovation d'une montée d'escalier de l'ancienne école du bourg sont à prévoir. Il présente dans ce but les devis et les factures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, les devis, les factures et la demande de subvention.

5 – Attribution d'une subvention 2025 à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Maurice-en-Gourgois :

M. Le Maire propose que, comme chaque année, un don soit versé à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Maurice -en-Gourgois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention d'un montant de 100€.

6 – Attribution de chèques cadeaux pour le personnel communal et intervenants :

M. Le Maire expose que les années précédentes, des chèques cadeaux ont été émis pour les employés de la Commune présents et actifs depuis plus de 6 mois. Il propose de réitérer la démarche pour Noël 2025, pour le personnel de la Commune ainsi que les intervenants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

7 - Indemnité de gardiennage des église 2025 :

M. le Maire propose la reconduction de l'indemnité de gardiennage, à savoir un montant de 251,71€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

8 - Tarif relatif à la location de la salle municipale de Rohegut pour l'association des Amis de Rohegut :

M. le Maire informe que l'Association des Amis de Rohegut souhaite organiser des rencontres pour jouer aux cartes chaque premier lundi pendant une durée de 5 mois. Il est proposé un tarif de 50 € pour cette location soit une somme de 10 € par lundi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la signature du projet de convention et le tarif de location.

9 - Convention de mise à disposition de locaux (Epicerie) avec l'association Rozier Services :

M. le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de locaux (535 rue principale cadastrée au C1923) comprenant deux pièces dont une commune avec l'agence Postale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la signature de la convention et la mise à disposition gratuite des locaux.

10 - Opérations de voirie - versement d'un fonds de concours par la commune à Saint-Etienne Métropole pour les travaux de réfection du chemin de la Bruyère et de la rue du Puy Batté :

M. Le Maire expose que pour la réalisation des travaux de réfection de la rue du Puy Batté (38 000 €) et la réfection de la route de la bruyère (62 000 €) un fonds de concours doit être versé pour ces 2 opérations, le montant est fixé à 50 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les deux opérations et le montant du fonds de concours.

11 – Décision modificative n° 2 :

M. le Maire expose que pour régulariser des écritures comptables il est nécessaire d'autoriser le comptable public à mouvementer, les comptes 1068 et 1641 d'un montant de 149,15 € en raison d'une erreur d'imputation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette régularisation.

12 – Logiciel cimetière :

M. Le Maire expose qu'il est nécessaire de s'équiper d'un logiciel pour la gestion des deux cimetières de la Commune. (Création d'un plan numérique, Photos aériennes, relevé des concessions avec les noms des défunts...), présentation de 3 devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis pour un montant de 2 833.33 ht.

13 – Plan de sauvegarde communal :

M. le Maire expose que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Le PCS doit organiser, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse lors des situations de crise. Dans cette perspective, la commune doit élaborer un plan communal de sauvegarde.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

14 – Remplacement de la secrétaire de mairie :

M. le Maire informe qu'en prévision de l'absence de notre secrétaire pour un congés de maternité, il est souhaitable d'anticiper son remplacement.

Il est proposé le recrutement d'une personne jusqu'au 31 mai 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

M. le Maire, président de séance,
Jean-Marc SARDAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Mme la première adjointe, secrétaire de séance
Jacqueline ANGLARD

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.